

# CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE VAE

## CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2020

### Attention !!!

- La réception des dossiers se fait uniquement pendant la période indiquée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous
- Vous pouvez déposer votre demande si votre formation débute dans la fourchette des dates précisées dans la seconde colonne.
- Tout dossier reçu hors période sera automatiquement retourné à l'expéditeur

Rappel : Avec votre demande, il est impératif de nous fournir :

- Photocopie de votre dernière fiche de paye
- Attestation de l'employeur stipulant les 3 ans d'ancienneté dans la FPH (pour les dossiers de financement Congé de Formation professionnelle uniquement)

<u>PERIODE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS (Cachet de la poste faisant foi)</u>	<u>POUR UN DEBUT DE FORMATION</u>	<u>DATE DE REUNION</u>
Du 18 janvier 2020 au plus tôt Au 11 février 2020 au plus tard	Entre le 16 mars et le 16 septembre 2020	13 mars 2020
Du 11 mai 2020 au plus tôt Au 06 juin 2020 au plus tard	Entre le 6 juillet 2020 et le 6 janvier 2021	3 juillet 2020
Du 8 août 2020 au plus tôt Au 30 août 2020 au plus tard	Entre le 5 octobre 2020 et le 5 avril 2021	2 octobre 2020
Du 19 octobre 2020 au plus tôt Au 10 novembre 2020 au plus tard	Entre le 14 décembre 2020 et le 14 juin 2021	11 décembre 2020